



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUILLET 2020

Les objectifs du rapport d'orientation budgétaire

- La loi NOTRe du 7 août 2015 et les décrets du 24 juin 2016 sont venus modifier le contenu du rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat d'orientation budgétaire.
- Désormais, ce rapport doit être soumis au vote du Conseil d'Administration et transmis en Préfecture.

Les objectifs sont :

- De discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informé sur l'évolution de la situation budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale.
- De présenter dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Les orientations budgétaires pour 2020

- Malgré un contexte économique toujours difficile lié à la baisse des dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités, la poursuite des actions engagées auprès des ménages en difficulté et des seniors sera maintenue.
- La crise sanitaire liée au COVID19 va engendrer des dépenses supplémentaires (équipements de protection individuelle, désinfectants ...). A l'inverse, l'annulation d'activités et de prestations aura un impact sur les recettes.
- Globalement, un budget de fonctionnement stable par rapport au BP/DM 2019 (- 0,31 % / - 4 871 €) et par rapport au réalisé 2019 (+ 1,33 % / + 21 032 €) et un budget d'investissement en légère baisse par rapport au réalisé 2019 (- 33,31 % / - 5 639 €).

Les dépenses d'investissement :

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a aucun engagement pluriannuel, aucun emprunt et donc aucune dette

Les dépenses d'investissement sont en diminution par rapport à 2019.

Cette année, les principales dépenses d'investissement seront :

- des dépenses potentielles liées au remboursement des cautions pour les logements temporaires et aux prêts pouvant être consentis par le Service Insertion Sociale et Professionnelle,
- l'achat de deux écrans : un pour l'accueil de l'ESMS et un pour la Maison des Seniors,
- le remplacement de matériels informatiques,
- l'achat d'un aspirateur pour le local bienveilleur au sein de la résidence sociale seniors « Le Courtil »,
- l'achat de mobilier.

Enfin, une ligne de « dépenses non affectées » permettra d'équilibrer le budget.

Les recettes d'investissement

Elles seront essentiellement constituées par :

- l'amortissement des immobilisations acquises de 2004 à 2019,
- le remboursement du F.C.T.V.A. sur les biens acquis en 2019,
- les cautions des logements temporaires et les remboursements des prêts consentis par le CCAS,
- l'affectation de l'excédent 2019.

Les dépenses de fonctionnement

► La poursuite des actions engagées auprès des ménages en difficulté constituera la ligne directrice du budget de fonctionnement 2020. Toutefois, la pandémie liée au COVID19 nécessitera des aménagements budgétaires. La baisse des dépenses de fonctionnement (hors Ressources Humaines) par rapport au BP/DM 2019 sera de - 5,44 % / - 13 779 € mais cela représente une augmentation par rapport au réalisé 2019 de + 1,06 % / + 2 524 €.

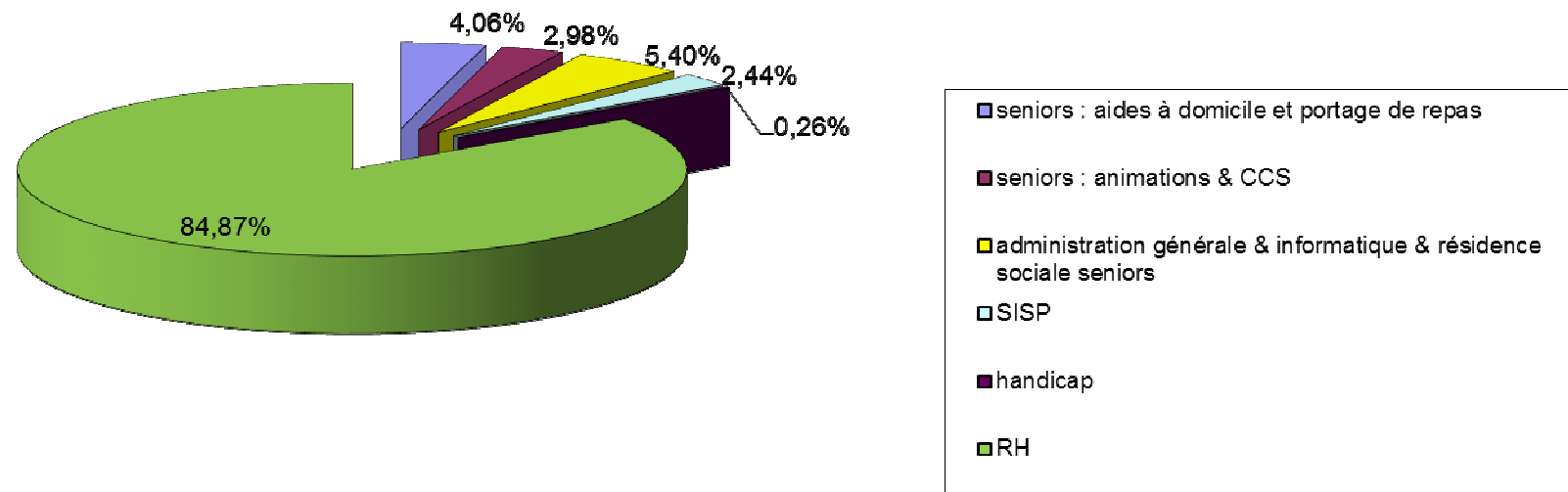
Les principales évolutions concernent :

- les dépenses liées au COVID19
- le développement de nouvelles animations à destination des seniors
- l'achèvement de l'évaluation externe du service de maintien à domicile
- la mise en place d'ateliers à destination des publics plus fragiles et d'ateliers alimentation (stratégie pauvreté Nantes Métropole)
- les frais de participation des membres du CCS à la journée régionale à Saumur et au congrès national à Jeumont (sous réserve des contraintes sanitaires)

Les actions « historiques » seront dans la continuité de celles de 2019 :

- En direction des ménages en difficulté et des demandeurs d'emploi :
 - par un soutien reconduit à travers la poursuite d'ateliers thématiques (confiance en soi, gestion budgétaire...) et de temps conviviaux destinés à renforcer le lien social,
 - par le développement des aides accordées dans le cadre des dispositifs d'aide facultative individuelle et d'insertion sociale (charges domestiques, secours alimentaires, loisirs, cantines et accueils périscolaires, accompagnement RSA, conseils emploi,...) suite à la refonte du règlement d'aides sociales facultatives.

 - En direction des seniors :
 - par une reconduction du nombre d'heures d'intervention au titre de l'aide à domicile (hors période de confinement).
- Les dépenses de personnel seront en légère hausse par rapport au BP/DM 2019 (+ 0,67 % / + 8 909 €) et en augmentation par rapport au réalisé 2019 (+ 1,40 % / + 18 508 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

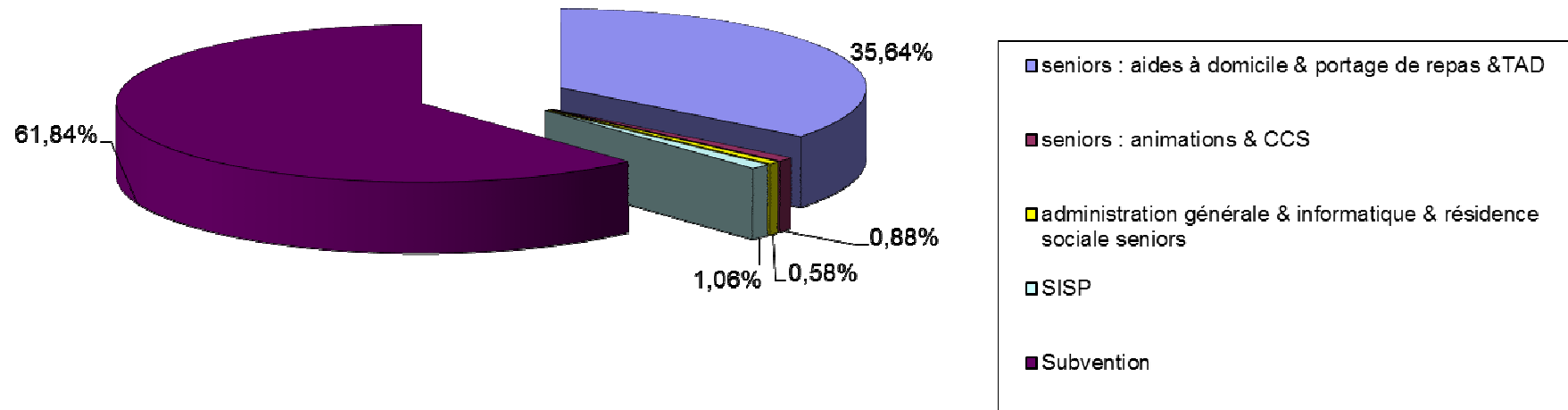
Les recettes de fonctionnement

► Les recettes de fonctionnement propres aux activités des services (MAD, Animations Seniors et Sisp) sont prévues en baisse par rapport au BP/DM 2019 (-7,93 % / - 52 095 €) et par rapport au réalisé 2019 (-7,5 % / - 48 988 €). De même, la subvention d'équilibre de la Ville augmente par rapport au BP/DM 2019 de + 5,07 % / + 47 224 € et par rapport au réalisé 2019 de + 7,70 % / 70 020 €. Cette participation représentera 61,84 % du budget de fonctionnement (58,19 % en 2019).

Elles se caractérisent essentiellement par :

- Une légère augmentation du supplément familial de traitement
- Une augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville
- Une diminution des recettes des autres services liés au COVID19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Les Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines continue à s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La hausse des frais de personnel provient essentiellement :

- du remplacement d'un agent en congé maternité,
- de remplacements d'agents en congés maladie (dont un sur une longue durée),
- de l'évolution de carrière de nombreux agents.

Evolutions 2017 – 2020 Budget C.C.A.S.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROPOSITION BP 2020
Charges à caractère général*	6 480,71 €	7 466,54 €	10 077,32 €	8 200 €
Charges de personnel**	1 226 958,18 €	1 262 086,11 €	1 301 891,61 €	1 313 823,72 €
Autres charges courantes***	2 590 €	2 660 €	2 940 €	2 940 €
Total	1 236 028,89 €	1 272 212,65 €	1 314 908,93 €	1 324 963,72 €
Ecart / N-1	- 2,58 %	+ 2,9 %	+ 0,03 %	+ 0,76 %

* Ch11 Paie + Formations lignes 6184

** Ch12 Paie

*** Ch 65 Amicale

Dépenses de personnel 2019 Budget C.C.A.S.

Masse salariale	1 299 256,33 €
Dont : Traitements indiciaires	766 356,23 €
Dont : Régimes indemnitaires	83 615,34 €
Dont : NBI	8 559,61 €

Effectifs C.C.A.S. *

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Nombre d'agents permanents au tableau des effectifs	40	32	30	31
En ETP (hors postes vacants)	36,77	30,82	27,26	28,26
Non titulaires permanents (en ETP)	0,46	0,46	0,46	7,11
Total ETP	37,23	31,28	27,72	35,37

* Hors Florilège et CLIC

Structure des effectifs au 31/12/2019 (CCAS + Florilège + CLIC)

